



Date d'effet de l'indemnité d'occupation

Par **Isa58**, le **07/03/2020** à **13:52**

Mr,

Je suis en procédure de divorce depuis décembre 2016. Je vis seul dans la maison conjugale (dont je suis propriétaire avec Mme) à titre gratuit suite à la décision du juge, alors que Mme vit séparément en location. Le délibéré du divorce a eu lieu le 8 juillet 2019. Sur ce j'ai fait appel qui s'est soldé par une ordonnance de caducité le 3 février 2020. A partir de quel moment je devrais payer une indemnité d'occupation à Mme ?

Cdt

G.Baumert

Par **Visiteur**, le **07/03/2020** à **13:58**

Bonjour

Référez vous à l'acte de divorce, qui précise la date des effets du divorce concernant vos biens, il s'agit parfois de la date de l'ONC.